QUESTIONNAIRE À L'INTENTION DE LA COMMISSAIRE DÉSIGNÉE

Maria Luís ALBUQUERQUE

Services financiers

1. Compétence générale, engagement européen et indépendance personnelle

Quels sont les aspects de vos qualifications et de votre expérience personnelle qui sont particulièrement utiles pour accéder à la fonction de commissaire et promouvoir l'intérêt général européen, en particulier dans le domaine dont vous auriez la charge? Quelle sera votre contribution à la mise en œuvre des orientations politiques de la Commission? Comment entendez-vous mettre en œuvre l'intégration de la dimension de genre et tenir compte de la dimension hommes-femmes dans tous les domaines d'action de votre portefeuille? Comment entendez-vous mettre en œuvre l'intégration de la dimension jeunesse?

Quelles garanties d'indépendance êtes-vous en mesure de donner au Parlement et comment feriez-vous en sorte que vos éventuelles activités passées, actuelles ou futures ne puissent pas jeter le doute sur l'exercice de vos fonctions au sein de la Commission?

Je suis économiste de formation. Tout au long de ma vie professionnelle, tant dans le secteur public que dans le secteur privé, j'ai travaillé sur les questions financières sous de nombreux angles. En tant que maître de conférences universitaire, j'ai enseigné la macroéconomie et les mathématiques appliquées aux marchés financiers. J'ai complété mes connaissances théoriques par une expérience directe des politiques au sein du ministère des Finances, en travaillant à la direction générale du Trésor et comme conseillère du secrétaire d'État au Trésor et aux Finances. Par la suite, j'ai également été responsable de la gestion financière de REFER, une entreprise publique dans le domaine de l'infrastructure ferroviaire. Mon expérience de responsable des émissions et des marchés au sein de l'agence nationale de gestion de la dette publique m'a fait prendre pleinement conscience des liens étroits qui existent entre budgets publics, humeur des marchés et stabilité financière. Mon rôle consistait notamment à représenter l'agence de gestion de la dette au sein de comités de l'UE, à savoir le sous-comité «marchés européens de la dette souveraine» et le groupe de travail sur l'action coordonnée, un groupe d'experts chargé de discuter des instruments de financement de l'UE pour faire face à la crise de la dette souveraine. Ces expériences m'ont été d'une aide précieuse pour assumer les difficiles fonctions de vice-ministre du Trésor et de ministre d'État aux finances, à une époque où le Portugal était confronté à une grave crise économique et monétaire. Pendant quatre ans et demi, j'ai participé à toutes les sessions de l'Ecofin et de l'Eurogroupe et travaillé en étroite collaboration avec de nombreuses institutions de l'UE, dont la Commission européenne. Les années que j'ai passées en tant que députée au parlement national m'ont permis d'approfondir encore mes compétences politiques. En tant que députée, j'ai fait partie de la commission des affaires européennes, au sein de laquelle j'ai œuvré au maintien de liens étroits entre le Portugal et les organes de l'UE.

J'allie, à cette vaste expérience dans le secteur public, une excellente compréhension du fonctionnement des marchés financiers et de l'impact des règles européennes et nationales sur le terrain, que j'ai étoffée en travaillant auprès d'Arrow Global, plc, un prestataire de services de gestion de crédit, et de Morgan Stanley, une banque mondiale. J'ai par ailleurs eu le privilège d'être membre du forum de haut niveau sur l'union des marchés des capitaux, créé par la Commission en 2019. Le rapport que nous avons établi a apporté des éléments pour les initiatives de la Commission visant à promouvoir l'union des marchés des capitaux, les recommandations qui y étaient formulées demeurant très pertinentes pour la réalisation des priorités politiques de la présidente von der Leyen.

Au cours des 15 dernières années, j'ai participé aux négociations et décisions clés destinées à nous doter des outils nécessaires pour prévenir de nouvelles crises financières et de la zone euro, comme la mise en place de l'union bancaire. L'expérience de ces crises et de leurs suites, qui ont eu des répercussions négatives sur la vie et les attentes des citoyens dans toute l'UE et entamé leur confiance dans les institutions européennes, n'a fait que renforcer mon

engagement en faveur du projet européen. Je suis en effet fermement convaincue qu'on ne peut trouver des solutions à ces crises qu'en travaillant ensemble pour le bien commun. Je crois donc fortement à la nécessité de construire une Union selon les principes de subsidiarité et de proportionnalité et d'aller de l'avant dans tous les domaines où agir ensemble produit de meilleurs résultats que relever les défis au niveau national. C'est donc avec le plus grand sérieux que je prendrai la responsabilité de rejoindre la Commission — si ma désignation est confirmée. Un tel engagement comporte une immense responsabilité, car il est essentiel de veiller à la compréhension et à la participation active de tous les États membres, de tous les citoyens et de toutes les entreprises de l'UE pour renforcer la capacité financière afin de réduire les inégalités et d'accroître la prospérité, en réalisant notre objectif d'amélioration de la compétitivité.

Si je suis nommée commissaire, je me servirai de toutes ces aptitudes et compétences pour mettre en place une union européenne de l'épargne et des investissements qui englobe les marchés bancaires et des capitaux, la stabilité financière et la compétitivité, afin d'offrir aux citoyens de meilleures possibilités d'amélioration de leur situation financière, de doper les investissements privés et d'assurer les transitions écologique, numérique et sociale. Je placerai également au centre de mes préoccupations la mise en œuvre et l'application des règles régissant les services financiers, notamment pour lutter contre la criminalité financière et renforcer les sanctions de l'UE, et je m'efforcerai de simplifier nos règles chaque fois que cela est possible afin de faciliter la vie des citoyens et des entreprises, et de poursuivre tous les objectifs fixés dans ma lettre de mission.

Je suis tout à fait consciente que les femmes sont encore sous-représentées à tous les niveaux. Je suis également consciente que les citoyens, et en particulier les jeunes et les femmes, ne disposent souvent pas des compétences nécessaires pour gérer leurs finances ou pour s'y retrouver dans un écosystème financier d'une complexité croissante et en constante mutation. Je me félicite du soutien résolu du Parlement européen en faveur de l'intégration de la dimension de genre et de la prise en compte des préoccupations des jeunes dans tous les domaines d'action. Je veillerai également à l'équilibre entre hommes-femmes au sein de mon équipe. Dans le cadre de mon portefeuille — si je suis nommée — et conformément à ma lettre de mission, je souhaiterais me concentrer en particulier sur la culture financière en tant qu'élément de réponse à ces deux défis. J'ai la ferme intention d'engager des dialogues annuels avec les jeunes, dont le premier serait organisé déjà dans les 100 premiers jours de mon mandat. Je suivrai l'esprit et la lettre du code de conduite des commissaires, notamment en mettant à jour, en cas de changements, ma déclaration publique d'intérêts. J'éviterai toute fonction ou situation risquant de mettre en cause mon indépendance, mon impartialité ou ma disponibilité envers la Commission et j'informerai la présidente de la Commission de toute situation susceptible d'entraîner un conflit d'intérêts dans l'exercice de mes fonctions officielles. Je crois sincèrement que la responsabilité et la transparence ne sont pas seulement une exigence, mais constituent un impératif moral que je me ferai fort de défendre.

Je respecterai pleinement les traités de l'UE et l'obligation de toujours agir dans l'intérêt de l'Union. Je suis très honorée d'avoir à nouveau l'occasion de servir l'intérêt public. Je mettrai toute l'expérience et l'expertise que j'ai acquises dans mes différents rôles au service de l'intérêt de l'Union, et uniquement celui de l'Union.

2. Gestion du portefeuille et coopération avec le Parlement européen

Pouvez-vous vous engager à informer dûment le Parlement de vos actions et de celles de vos services? À quels égards considérez-vous devoir rendre des comptes au Parlement?

Dans quelle mesure êtes-vous prête à vous impliquer auprès du Parlement et quels engagements spécifiques êtes-vous prête à prendre en ce qui concerne votre présence tant en commission qu'en séance plénière ainsi qu'en ce qui concerne la transparence, la coopération et la prise en compte effective des positions et demandes d'initiative législative du Parlement? Concernant les initiatives envisagées ou les procédures en cours, êtes-vous prête à informer le Parlement en temps utile et à lui fournir des documents sur un pied d'égalité avec le Conseil?

Si je suis nommée, c'est avec humilité que j'accepterai le privilège et l'honneur de rejoindre le collège des commissaires. En tant que membre du collège, je soutiendrai notre programme commun de politiques et j'assumerai la responsabilité politique des activités relevant de mon portefeuille, sans préjudice du principe de collégialité de la Commission. Si je suis nommée, j'exercerai mes responsabilités en coopérant pleinement avec les autres membres de la Commission, dans le respect des méthodes de travail et conformément aux décisions prises dans le cadre de la programmation interinstitutionnelle pluriannuelle.

Je m'engage à coopérer avec le Parlement à toutes les étapes du processus d'élaboration des politiques et du dialogue politique, et à entretenir avec lui une relation reposant sur l'ouverture, la transparence, la confiance mutuelle, la présentation régulière de rapports et l'échange d'informations, notamment pour lui permettre d'exercer

efficacement son contrôle démocratique. Si je suis nommée, je serai attentive aux préoccupations du Parlement européen et je m'efforcerai, avec le collège des commissaires, de répondre à ses demandes. En particulier, je travaillerai en étroite collaboration avec la commission des affaires économiques et monétaires du Parlement européen (commission ECON), principale commission compétente dans mon domaine de travail. Je tiendrai ses membres régulièrement informés et coopérerai avec les autres commissions que le Parlement aura désignées comme compétentes, et je participerai aux débats pertinents lors des sessions plénières.

De même, mon cabinet et la DG FISMA, le service qui sera placé sous ma responsabilité si je suis nommée, coopéreront avec le Parlement européen et la commission ECON selon les principes de confiance, de transparence, d'échange réciproque d'informations et d'assistance mutuelle, en pleine compréhension de l'obligation de rendre des comptes au Parlement européen.

J'ai tout à fait conscience que, tant dans le cadre du dialogue sur les politiques à mener que dans le cadre des initiatives législatives, seule une coopération effective et loyale peut produire des résultats. J'œuvrerai en faveur du consensus conformément à l'accord-cadre de 2010 et à l'accord interinstitutionnel «Mieux légiférer» de 2016. J'adhère pleinement à l'intention de la présidente de la Commission de renforcer la relation privilégiée qui existe entre le Parlement européen et la Commission, et je suis prête à participer personnellement aux négociations importantes en trilogue et à assurer une participation active et régulière aux réunions des commissions, des échanges fréquents et directs d'informations avec les présidents des commissions parlementaires, une disponibilité pour des réunions bilatérales et une communication directe avec les membres des commissions, ainsi que la fourniture en temps utile d'informations claires et une prise en compte des points de vue exprimés.

Je suis en outre fermement attachée à la pleine application des traités, de l'accord interinstitutionnel «Mieux légiférer» et de l'accord-cadre. Le Parlement européen et le Conseil étant colégislateurs en vertu des traités de l'UE dans le cadre de la procédure législative ordinaire, je respecterai le principe de l'égalité de traitement entre les deux institutions. Je soutiens l'engagement de la présidente von der Leyen en faveur d'un renforcement du droit d'initiative du Parlement européen, et l'engagement pris par la Commission de donner suite aux résolutions parlementaires.

Questions de la commission des affaires économiques et monétaires

Union des marchés des capitaux (UMC)

3. Quelle est votre vision de la manière de développer l'union des marchés des capitaux/l'union de l'épargne et des investissements? Quelles sont les mesures concrètes que vous prendrez, et selon quel calendrier, pour la développer? À quel point ces mesures tiendront-elles compte des recommandations spécifiques formulées dans les rapports Letta, Noyer et Draghi?

La mise en place d'une union de l'épargne et des investissements, englobant l'union des marchés des capitaux (UMC) et l'union bancaire (UB), a récemment fait, à juste titre, l'objet d'une grande attention et figure parmi les engagements prioritaires de la présidente. Je me réjouis de constater que le développement des marchés des capitaux de l'UE est désormais largement reconnu, non plus seulement comme un «plus», mais comme une nécessité si nous voulons financer de manière durable nos objectifs politiques ambitieux tels que les transitions écologique, numérique et sociale. L'élan politique que j'ai pu constater en faveur de l'union de l'épargne et des investissements est à même d'engendrer des changements positifs, mais uniquement s'il se traduit par des mesures concrètes.

Ma vision est claire: l'union de l'épargne et des investissements devrait être un instrument clé permettant de servir l'objectif plus large de l'UE consistant à doper la compétitivité durable de l'Union et à faciliter la transition. L'union de l'épargne et des investissements complétera et appuiera d'autres initiatives clés de l'UE, telles que le pacte pour une industrie propre. Les pouvoirs publics ne peuvent y parvenir à eux seuls: il convient d'impliquer toutes les parties prenantes, notamment au sein de l'industrie et de la société civile, et de faire en sorte qu'elles s'approprient les réformes. La mise en place de l'union de l'épargne et des investissements nécessite de progresser sur un certain nombre d'axes de travail, pour faire en sorte que tous les États membres et toutes les parties prenantes bénéficient de marchés financiers solides et intégrés et de marchés nationaux bien développés, de sorte que personne ne soit laissé pour compte. Le bon fonctionnement des marchés des capitaux, tant à l'échelon de l'UE qu'à l'échelon national, est indispensable si nous voulons être en mesure de satisfaire nos besoins d'investissement dans les années à venir.

Si ma désignation au poste de commissaire est confirmée, je souhaite mettre en place une union de l'épargne et des investissements qui promeuve la compétitivité, la prospérité et l'équité pour tous les citoyens et toutes les entreprises de l'UE. Notre principal objectif devrait être de faire en sorte que l'épargne européenne soit canalisée le plus efficacement possible vers des investissements productifs et stratégiques, en maximisant les bénéfices pour les citoyens et les entreprises. Si ma désignation est confirmée, je veux construire l'union des marchés des capitaux et l'union bancaire de manière cohérente de sorte que l'union de l'épargne et des investissements puisse aider l'UE à atteindre un «point de bascule» au-delà duquel l'augmentation du taux de croissance, de la compétitivité et de la création de richesse pour les ménages pourra devenir auto-entretenue. Il faudra pour cela consentir ensemble des efforts soutenus, et il n'a pas été fixé de «ligne d'arrivée».

À mon sens, il sera crucial d'intégrer les banques dans l'union de l'épargne et des investissements, car elles jouent un rôle clé consistant à mettre en relation l'épargne et les investissements en Europe. Premièrement, les banques vont continuer de détenir une part importante de l'épargne des citoyens et fourniront un financement essentiel à la plupart des entreprises en Europe. Deuxièmement, des banques européennes solides et actives à l'international sont nécessaires pour certains services clés des marchés des capitaux, tels que l'entrée en Bourse et la négociation. Troisièmement, l'intégration des marchés bancaires contribuerait également à une allocation plus efficace des financements au sein de l'économie de l'UE. Obtenir des résultats ambitieux sur des dossiers relatifs à certaines composantes structurelles clés de l'union bancaire, tels que la réforme en cours du cadre pour la gestion des crises bancaires et de l'assurance des dépôts et la création d'un système européen d'assurance des dépôts (SEAD), contribuera, selon moi, à une plus grande intégration du secteur bancaire et au renforcement de la stabilité financière. Cependant, de tels progrès supposent l'engagement et le soutien, au plus haut niveau politique de l'Union, du Parlement européen et des États membres.

Les citoyens doivent être au cœur de l'union de l'épargne et des investissements. Ils ont beaucoup à en gagner et peuvent jouer un rôle déterminant dans son succès. Il faut qu'ils puissent tirer davantage parti des marchés des capitaux et des marchés bancaires de l'UE et qu'ils soient mieux soutenus dans la constitution de leur patrimoine. Les citoyens devraient pouvoir placer une plus grande partie de leur épargne sur les marchés des capitaux pour la faire fructifier tout en étant protégés de manière appropriée, ce qui permettrait de diversifier le financement des investissements dans l'ensemble de l'UE et de fournir aux entreprises de l'UE les capitaux dont elles ont un besoin urgent pour être compétitives, innover et s'engager de manière durable dans les transitions écologique, numérique et sociale.

Venant d'un pays situé à la périphérie de l'Union, j'ai tout à fait conscience que la situation et les besoins des citoyens et des entreprises en matière d'épargne et d'investissements diffèrent fortement d'un État membre à l'autre. L'union de l'épargne et des investissements doit fonctionner pour tous les États membres, quels que soient leur taille, le niveau actuel de développement de leur marché des capitaux ou leur situation économique. Nous devons concentrer nos efforts sur le développement de marchés des capitaux profonds et intégrés au niveau européen, reposant sur des marchés des capitaux solides et bien développés dans tous les États membres. Pour cela, chaque État membre doit pleinement faire sienne l'union de l'épargne et des investissements et s'employer activement à déterminer ce qui fonctionne bien et ce qui ne fonctionne pas. Cela permettra l'adoption de bonnes pratiques au niveau de l'UE et soutiendra également le développement des marchés locaux. Je participe depuis longtemps au projet de l'union des marchés des capitaux, ce qui me permet de bien cerner ce qui fonctionne et ce qui ne fonctionne pas. Si ma désignation est confirmée, je m'appuierai sur les efforts antérieurs et les enseignements qui ont pu en être tirés et, surtout, je prendrai en considération les contributions de toutes les parties prenantes. Ainsi, j'envisage que les mesures facilitatrices de l'union de l'épargne et des investissements puissent en partie être des mesures partant de la base, et à ce titre dirigées et exécutées par les États membres, et soutenues et coordonnées par la Commission. Votre soutien, Mesdames et Messieurs les députés, sera primordial à cet effet.

Pour ce qui est du calendrier et des mesures concrètes, si ma désignation est confirmée, je présenterai, au cours des premiers mois de mon mandat, une approche globale décrivant de quelle manière l'UE, les États membres et les acteurs du marché peuvent faire résolument avancer l'union de l'épargne et des investissements. Dans cette optique et compte tenu de l'élan politique dont bénéficie actuellement l'union de l'épargne et des investissements, je suis d'avis que les actions devraient se concentrer sur un ensemble restreint de mesures transformationnelles pouvant être réalisées dans un délai de 5 ans. Je pense également que cela doit moins se faire en réglementant que ça n'a été le cas ces dernières années. Les initiatives dans le cadre de l'union de l'épargne et des investissements devraient également comprendre des propositions visant à simplifier et à réduire la charge réglementaire, notamment pour les PME.

Pour définir les priorités de l'union de l'épargne et des investissements, j'entends m'appuyer sur les travaux du Parlement européen et du Conseil, tout comme sur les récents rapports d'Enrico Letta et de Mario Draghi, ainsi

que sur d'autres rapports publiés au niveau national, notamment le rapport Noyer, et favoriser une approche à l'échelle de toute l'Union. Ces travaux et rapports ont mis en évidence un certain nombre de points importants, comme la nécessité d'augmenter les incitations offertes aux investisseurs providentiels et aux apporteurs privés ou publics de capital d'amorçage, d'accroître l'attrait qu'exercent les marchés boursiers européens pour les introductions en Bourse et pour les entreprises déjà cotées, de réduire la fragmentation de la réglementation dans des domaines tels que l'insolvabilité, la fiscalité ou les infrastructures de marché, d'encourager l'investissement de détail, notamment grâce à l'offre de produits d'épargne à long terme, de renforcer la culture financière, de revoir le cadre réglementaire en matière de titrisation ou de progresser vers une surveillance plus complète et intégrée.

Il ne fait aucun doute que de telles réformes sont nécessaires. Toutefois, avant de décider de ce qu'il convient de proposer, je souhaiterais, si ma désignation au poste de commissaire est confirmée, examiner de plus près quels sont les principaux problèmes et poursuivre les discussions avec le Parlement européen, les États membres et toutes les parties prenantes afin de définir nos priorités communes. Par exemple, je sais que les services de la Commission ont organisé un premier échange de vues pour cerner les obstacles à l'intégration des infrastructures de marché et de post-marché et au développement des fonds d'investissement qui investissent dans des entreprises innovantes ou de croissance. Une étude, qui devrait apporter de nouveaux éléments sur ces obstacles à la consolidation, devrait être achevée l'an prochain. Je sais également que les services de la Commission ont lancé, en octobre, une consultation publique sur les moyens de relancer le marché de la titrisation. Dans d'autres domaines également, comme l'amélioration du système de surveillance au niveau de l'UE, je prévois, si ma désignation est confirmée, de consulter attentivement toutes les parties prenantes et de dialoguer avec elles afin d'évaluer si les outils existants sont utilisés efficacement et dans quelle mesure des changements plus structurels seraient nécessaires. Si ma désignation au poste de commissaire est confirmée, toutes ces enquêtes et dialogues seront essentiels pour appuyer mon action dans les mois à venir, en étroite coopération avec les autres membres du collège et, *in fine*, pour atteindre notre objectif commun d'une Union plus compétitive et plus équitable.

4. Comment comptez-vous poursuivre le développement des infrastructures de marché et post-marché de l'Union en tant que fondement d'une intégration plus poussée du marché? Pensez-vous que, grâce à la récente révision du règlement EMIR, les activités de compensation de produits dérivés libellés en euros seront transférées vers les centres financiers de l'Union? Quelles mesures prendrez-vous pour concevoir un produit d'épargne et d'investissement simple et peu coûteux dans l'Union afin d'assurer un niveau approprié de protection des consommateurs et des investisseurs de détail et d'accroître la participation aux marchés des capitaux? Quelles initiatives prendrez-vous pour améliorer la culture financière? Pensez-vous que les règles en matière de titrisation doivent être modifiées dès à présent ou lorsque l'union des marchés des capitaux sera pleinement réalisée, et comment cela pourrait-il affecter la stabilité financière de l'Union? Envisagez-vous de présenter une réforme législative visant à adapter le cadre de surveillance des marchés des capitaux, en prenant comme exemple le MSU?

Les infrastructures de marché, notamment celles qui fournissent des services post-marché, sont indispensables au fonctionnement des marchés des capitaux de l'UE. Il faut qu'elles soient résilientes, efficaces et innovantes pour que nos marchés financiers puissent rester compétitifs à l'échelle mondiale. Malheureusement, la création dans l'UE d'un véritable marché unique des services post-marché se heurte à des obstacles. Bien que l'on ait progressé dans l'élimination de ces obstacles, ils restent encore nombreux, comme le soulignent de récents rapports d'experts de haut niveau.

Récemment, les services de la Commission ont organisé un échange de vues entre les parties prenantes concernées pour cerner les obstacles auxquels se heurte encore l'intégration des services de marché et de post-marché. En outre, une étude, qui devrait apporter de nouveaux éléments, devrait être achevée l'an prochain. Des travaux sont en cours dans d'autres domaines pertinents pour l'UMC, tels que le droit des sociétés et le droit de l'insolvabilité, et, si ma désignation est confirmée, je coopérerai notamment avec le commissaire à la démocratie, à la justice et à l'état de droit afin de veiller à ce que nous dirigions tous dans la même direction pour aider les entreprises et développer le marché unique de telle manière que les consommateurs et les investisseurs de détail soient convenablement protégés, tout en veillant à ce que les règles pertinentes soient rationalisées et soutiennent la compétitivité. Il me semble d'ores et déjà évident que nous devons poursuivre les efforts visant à supprimer les obstacles à une intégration, dictée par le marché, de l'industrie des services post-marché.

Les contreparties centrales (CCP), ou chambres de compensation, jouent un rôle clé dans la gestion des risques sur les marchés des capitaux et dans le bon fonctionnement de ces derniers. À ce titre, les CCP sont des acteurs essentiels du succès de la création d'une UMC. La récente révision du règlement sur l'infrastructure du marché européen, baptisée EMIR 3, sur laquelle le Parlement européen et le Conseil se sont mis d'accord en février de

cette année, établit un cadre permettant de favoriser la compétitivité et l'attractivité des marchés de compensation dans l'UE, tout en garantissant la stabilité financière.

Bien que le compromis final auquel sont parvenus les colégislateurs à propos du compte actif soit moins ambitieux que ce qui avait été proposé par la Commission, il constitue un juste milieu entre une intervention réglementaire plus poussée et une approche dictée par le marché. Il s'agit d'un premier pas en vue de réduire la dépendance excessive à l'égard de contreparties centrales de pays tiers d'importance systémique et d'atténuer les risques qu'elle entraîne. Le compte actif, conjugué à d'autres mesures visant à améliorer l'attractivité et la compétitivité des marchés de la compensation de l'UE, devrait enclencher un processus permettant la poursuite du développement de la compensation dans l'UE et la réduction de la dépendance excessive de nos marchés financiers à l'égard de certaines CCP de pays tiers. EMIR 3 nous permettra de surveiller attentivement si la conjugaison de ces mesures produit les résultats souhaités. J'encouragerai les acteurs du marché à tirer le meilleur parti des possibilités offertes et à contribuer au développement d'un marché de la compensation profond et liquide dans l'UE et à l'atténuation des risques menaçant notre stabilité financière.

Pour ce qui est de concevoir un produit d'épargne et d'investissement simple et peu coûteux, je tiens à souligner la nécessité de développer un véritable marché unique pour ces produits, en encourageant les investisseurs de détail à recourir à ces derniers et en leur en facilitant l'accès. Si ma désignation est confirmée, je travaillerai avec toutes les parties prenantes afin de définir au mieux la voie à suivre en trouvant le juste équilibre entre les différents intérêts en jeu. Il s'agira de faire en sorte que les investisseurs de détail puissent prendre des décisions d'investissement en connaissance de cause, qu'ils soient convenablement protégés et qu'ils bénéficient de conditions équitables lorsqu'ils investissent sur les marchés des capitaux. Les investisseurs de détail ne se sentiront incités à investir davantage que s'ils savent que les marchés leur offriront des rendements décents et respecteront leurs préférences d'investissement, par exemple en soutenant des projets durables. En outre, il sera primordial d'améliorer les niveaux de culture financière et numérique pour permettre aux investisseurs de détail de prendre des décisions en connaissance de cause et d'échapper aux fraudes et escroqueries financières. Sur ces sujets, j'invite les honorables parlementaires à consulter également ma réponse à la question écrite nº8.

La titrisation revêt incontestablement de l'importance, mais il est essentiel de comprendre les problèmes que pose ce marché avant de discuter des moyens d'y remédier. C'est donc selon moi une bonne chose que les services de la Commission aient lancé une consultation publique ciblée sur la titrisation. En m'appuyant sur les résultats de cette consultation, je serai en mesure, si ma désignation est confirmée, de décider au mieux de la marche à suivre, tant en ce qui concerne le calendrier que le contenu de toute proposition. S'il est démontré qu'une action immédiate est justifiée, nous devrons agir. Bien entendu, nous devons veiller à ce qu'aucune de nos actions ou absences d'action ne mette en péril la stabilité financière.

Les différences de réglementation et de dispositifs de surveillance empêchent le développement de marchés de capitaux intégrés, ce qui accroît les coûts et réduit la compétitivité. Bon nombre de ces différences peuvent également porter préjudice aux investisseurs, qui sont confrontés à des niveaux de protection variables d'un État membre à l'autre. L'amélioration du système de surveillance au niveau de l'UE peut être déterminante pour arriver à ce que nos marchés des capitaux donnent toute leur mesure, grâce à la réduction des inefficacités, à la réalisation d'économies d'échelle et à la confiance qui pourra être instaurée dans le fonctionnement des marchés. Elle contribuerait à réduire la charge réglementaire. Il y a différentes manières d'améliorer la surveillance. L'une de ces manières consiste à établir une surveillance conjointe au niveau de l'UE, dans le cadre de laquelle une autorité de surveillance unique (comme le mécanisme de surveillance unique dans le secteur bancaire) surveille certains acteurs du marché dans différents États membres. Une autre consiste à veiller à ce que les autorités nationales de surveillance, agissant de concert, soient davantage sur la même ligne quant aux approches suivies et à leurs résultats, et assurent ainsi conjointement une surveillance convergente. Si ma désignation est confirmée, j'ai l'intention de dialoguer avec toutes les parties prenantes et de les consulter attentivement sur la nécessité de renforcer les dispositifs de surveillance au sein de l'UE. Sur la base de leurs contributions, les différentes options pour améliorer le système de surveillance seront évaluées et une solution adéquate sera proposée. Si ma désignation est confirmée, je compterai sur le soutien du Parlement européen et des États membres dans ce processus.

Union bancaire

5. Comment comptez-vous donner la priorité à l'achèvement de l'union bancaire? Conformément aux paramètres de votre lettre de mission, quelle sera en particulier la voie que vous suivrez pour mettre en place un système européen d'assurance des dépôts? Comment comptez-vous aborder la question de la consolidation bancaire au niveau de l'Union? Êtes-vous déterminée à mettre pleinement en œuvre sans plus tarder les normes de Bâle III?

La stabilité financière est une condition préalable, quoiqu'insuffisante, d'une croissance durable et de la compétitivité. En tant que ministre des finances du Portugal, j'ai participé à la gestion de la défaillance de plusieurs banques après la crise financière mondiale de 2008-2009. Au cours de la crise économique qui a suivi, beaucoup de personnes ont perdu leur emploi ou leur maison et de nombreuses entreprises se sont retrouvées en difficulté et ont mis la clé sous la porte. L'enseignement que j'ai tiré de cette expérience est qu'il est essentiel, dans l'intérêt des ménages et des entreprises, de préserver la stabilité financière et de protéger les dépôts. Les éléments de l'union bancaire déjà en place ont grandement contribué à la résilience du secteur bancaire. Nous en avons eu une illustration au printemps 2023, lorsque plusieurs banques régionales américaines ont fait faillite, et que Credit Suisse a failli connaître le même sort, alors que les banques de l'UE ont bien résisté aux chocs économiques connexes et au risque de contagion financière.

Jusqu'à présent, dans le cadre du développement de l'union bancaire, l'accent a été mis principalement sur le corpus réglementaire et l'architecture institutionnelle. Si ma désignation est confirmée, je veux faire en sorte qu'une place plus centrale soit accordée aux citoyens et aux entreprises. Je voudrais axer mon action sur ce que peut leur apporter l'union bancaire: par exemple, la protection des dépôts doit être robuste, afin que les entreprises et les entrepreneurs puissent développer leurs projets et faire croître notre économie. En outre, l'union bancaire doit conduire à ce que les banques proposent des services financiers de meilleure qualité et moins chers, grâce à une concurrence transfrontière effective. Il faut encourager une allocation de l'épargne à l'utilisation la plus productive possible dans l'UE et faire en sorte que les investissements des entreprises soient soutenus par les banques: ce sont là les objectifs ultimes que doivent poursuivre l'union bancaire et, plus largement, l'union européenne de l'épargne et des investissements. Dans ce contexte, une consolidation plus poussée peut permettre aux banques de développer des modèles économiques plus efficaces, d'être plus innovantes, d'investir davantage dans les technologies de l'information, de se développer au sein du marché unique, d'être compétitives sur le plan international et de devenir plus résilientes face aux chocs grâce à la diversification. Je suis également attachée à la diversité des modèles économiques bancaires.

Afin de poursuivre le développement de l'union bancaire, si ma désignation est confirmée, je fixerai les priorités suivantes:

Premièrement, je m'emploierai à préserver l'efficacité de notre cadre prudentiel. Toutes mes expériences professionnelles passées m'ont montré à quel point il était important de disposer d'un cadre prudentiel solide et sain. La mise en œuvre du paquet bancaire, qui a transposé les derniers éléments des règles de Bâle III dans le droit de l'Union, constitue mon point de départ. L'UE a pour ligne d'action d'appliquer les normes convenues au niveau international à l'ensemble des 4 500 banques de l'UE, et non uniquement aux grandes banques actives à l'international, comme c'est le cas dans d'autres juridictions. Nous accordons aux banques largement le temps de s'adapter aux nouvelles règles. Aussi aimerais-je être très claire. Nous devons mettre en œuvre les règles, et non pas revenir en arrière. Mais nous devons également nous soucier de la compétitivité internationale et des conséquences possibles d'une mise en œuvre tardive ou divergente des normes par les autres juridictions importantes. Si ma désignation en tant que commissaire est confirmée, j'encouragerai nos partenaires internationaux à mettre en œuvre dès que possible les réformes de Bâle afin de garantir des conditions de concurrence équitables. Et après 15 années de grandes réformes bancaires, je pense que nous devrions marquer une pause et laisser le temps au cadre de s'établir solidement, ce qui n'exclut pas que de légers ajustements ciblés doivent encore lui être apportés dans l'avenir.

Deuxièmement, si ma désignation est confirmée, j'œuvrerai en faveur d'un compromis sur le cadre de gestion des crises et d'assurance des dépôts (CMDI) qui permettra d'obtenir de réels progrès dans la gestion des défaillances bancaires et de garantir la stabilité financière. Un cadre CMDI plus solide doterait les autorités d'outils adéquats pour faire face aux défaillances des banques, quels que soient la taille et le modèle économique de ces dernières, afin de préserver leur valeur au lieu de la détruire. Je suis d'avis que les négociations sur le cadre CMDI devraient débuter dès que possible, et si ma désignation en tant que commissaire est confirmée, je m'engage à déployer des efforts pour permettre de trouver, entre les positions du Parlement européen et du Conseil, des compromis qui conduisent à une amélioration du cadre actuel et au renforcement de la stabilité financière.

Troisièmement, je m'emploierai à trouver comment avancer sur le système européen d'assurance des dépôts (SEAD) pour faire en sorte que tous les déposants soient protégés de la même manière, où qu'ils se trouvent au sein de l'union bancaire, et pour remédier au risque que des défaillances bancaires locales aient un effet de contagion et se propagent à d'autres banques et à d'autres pays. Je veux travailler à l'élaboration d'une solution à laquelle le Parlement européen et le Conseil puissent tous deux être favorables, et le Parlement peut être d'une grande aide à cet égard. La commission des affaires économiques et monétaires a adopté, à la fin de la législature précédente, un rapport intéressant qui identifie les éléments d'un début de compromis. Les discussions sur le SEAD

étant au point mort depuis près de dix ans, nous devrions être également ouverts à des options différentes pour trouver un consensus. La bonne volonté de toutes les parties est à cet égard essentielle et, si ma désignation en tant que commissaire est confirmée, j'entends faciliter la conclusion d'un accord.

Quatrièmement, j'étudierai les moyens d'examiner d'autres aspects pertinents identifiés ces dernières années. Nous devons réfléchir à la manière de faire en sorte que les filiales bancaires locales d'une entreprise mère située dans un autre État membre bénéficient du soutien de cette dernière en cas de crise. Et nous devons nous pencher sur les barrières à la fourniture transfrontière de services bancaires au sein du marché unique. Ces questions ne sont pas simples. Mais elles sont importantes si l'on veut faire en sorte que l'union bancaire profite réellement aux citoyens et aux entreprises de l'UE et contribue efficacement à la mise en place de notre union de l'épargne et des investissements.

Si ma désignation est confirmée, je compterai sur le soutien du Parlement européen dans cette entreprise. Dans son rapport annuel 2023 sur l'union bancaire, le Parlement a décrit celle-ci comme un complément essentiel de l'Union économique et monétaire et du marché unique. Il a souligné qu'une union bancaire intégrée avait la capacité d'accroître la concurrence ainsi que le choix des consommateurs dans le domaine de la banque de détail, notamment en améliorant les possibilités de fourniture de services bancaires transfrontières. Il a en outre insisté sur les avantages d'un secteur bancaire diversifié et compétitif dans l'Union. Je partage pleinement ces points de vue.

L'UE ne doit pas tarder davantage, car l'écart de compétitivité avec d'autres juridictions, comme les États-Unis, continue de se creuser. Il est temps d'avancer sur le cadre CMDI, sur le SEAD et sur tous les autres dossiers qui sont nécessaires à la poursuite du développement de l'union bancaire.

6. Les structures de financement parallèle qui ne relèvent actuellement pas du périmètre réglementaire pourraient poser des problèmes, en particulier en ce qui concerne les aspects macroprudentiels. Que pensez-vous du lien entre les établissements financiers non bancaires et le système bancaire traditionnel et des initiatives éventuelles à cet égard?

Les intermédiaires financiers non bancaires (IFNB), tels que les sociétés de gestion de portefeuille, les fonds d'investissement, les entreprises d'investissement, les fonds de pension, les compagnies d'assurance ainsi que, dans une moindre mesure, les entités non réglementées, telles que les gestionnaires de patrimoine, les fonds souverains, les sociétés de financement et les caisses de retraite nationales, constituent une source essentielle de financement pour les entreprises, les banques et les États et sont des prestataires de services financiers bien établis dans l'Union européenne et dans le monde entier. Ils sont déterminants pour permettre à l'UE de relever les défis consistant: 1) à attirer des capitaux privés pour financer nos priorités stratégiques ainsi que les transitions numérique, écologique et sociale et les entreprises innovantes, comme le soulignent de récents rapports d'experts de haut niveau, et 2) à fournir des services financiers à l'économie de l'UE et au reste du monde.

Le forum de haut niveau sur l'union des marchés des capitaux mis en place par la Commission, au sein duquel j'ai assuré la coprésidence du volet consacré à la participation des investisseurs de détail, a souligné en 2020 que l'un des principaux objectifs de l'union des marchés des capitaux était de favoriser la compétitivité économique et la croissance en diversifiant les sources de financement disponibles pour l'innovation, et d'accroître ainsi la productivité. Les intermédiaires financiers non bancaires sont source de diversité financière, car ils se financent et investissent principalement par l'intermédiaire des marchés des capitaux et constituent également une source essentielle d'investissement et de financement pour les banques et d'autres secteurs privés et publics.

Ces dernières années, ces secteurs non bancaires ont dépassé le secteur bancaire en volume total d'actifs financiers. J'ai bien conscience qu'à la suite des événements de ces dernières années, tels que la crise de liquidité pendant la pandémie de COVID-19, le scandale financier Archegos ou la crise des fonds LDI (liability-driven investment), des préoccupations au sujet de la stabilité financière liées aux intermédiaires financiers non bancaires se sont fait jour lors des discussions dans les enceintes internationales, et ont donné lieu à des initiatives dans un certain nombre de pays de l'UE, de pays tiers et d'organisations internationales. Les vulnérabilités potentielles concernent le niveau de préparation aux chocs de liquidité, l'accumulation d'un levier excessif, notamment via des emprunts financiers et des produits dérivés, et les effets encore inconnus des liens croissants entre ces entités et le système bancaire traditionnel.

La résilience des IFNB est selon moi une condition préalable à leur contribution efficace au succès de l'union de l'épargne et des investissements, qui constitue une priorité essentielle de la Commission conformément aux orientations politiques. Par conséquent, je me félicite que le Parlement européen, dans son rapport de 2023 sur

l'union bancaire, ait également reconnu la nécessité de renforcer la résilience des IFNB. Ce rapport soulignait en outre l'importance de développer des instruments de réglementation et de surveillance permettant de prévenir une crise de liquidité et de remédier aux risques liés à l'interconnexion entre les banques et les établissements financiers non bancaires. Les IFNB réglementés au niveau de l'UE sont soumis à des régimes réglementaires robustes, notamment la directive concernant les marchés d'instruments financiers, la directive OPCVM, la directive sur les gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs, le règlement sur l'infrastructure du marché européen et la directive Solvabilité II, qui ont tous récemment été modifiés. Par ailleurs, ces entités relèvent du système européen de surveillance financière, qui surveille les risques pour la stabilité financière par l'intermédiaire des autorités européennes de surveillance, du Comité européen du risque systémique (CERS) et des autorités nationales compétentes. Il importe donc de noter que les services de la Commission ont récemment lancé une consultation ciblée qui, sur la base de ces réalisations, recueille des éléments probants sur l'adéquation des politiques macroprudentielles existantes face aux risques systémiques découlant des activités des IFNB. Cette consultation devrait également fournir des informations sur des domaines en grande partie laissés de côté par les mesures législatives antérieures, notamment les intermédiaires financiers non bancaires actuellement hors du champ d'application de la réglementation de l'UE, ce qui permettra de savoir plus clairement si de nouvelles mesures sont nécessaires. Les résultats de la consultation aideront également à évaluer les différentes options pouvant permettre d'améliorer la surveillance des risques de liquidité des fonds monétaires.

L'interconnexion entre les banques et les IFNB, c'est-à-dire les liens financiers qui les unissent, est également un point important à garder à l'esprit, et je me félicite que le rapport de 2023 du Parlement européen sur l'union bancaire ait attiré l'attention politique sur cette question. Je pense qu'il est important de surveiller ces expositions, comme le fait déjà la BCE-MSU, et de décourager les prises de risques excessives, en particulier lorsqu'elles sont associées à une gestion des risques inadéquate. Grâce au soutien du Parlement, l'Union a récemment renforcé, au moyen du paquet bancaire de 2024 (règlement sur les exigences de fonds propres 3, ou CRR 3), les exigences relatives aux grands risques auxquelles les banques doivent satisfaire en ce qui concerne leurs expositions sur certains IFNB. À cette fin, ce paquet bancaire instaure l'obligation pour les banques de déclarer leur exposition agrégée vis-à-vis du secteur des intermédiaires financiers non bancaires, en accordant une attention particulière à leur exposition vis-à-vis des entités non bancaires qui sont hors du cadre réglementaire de l'UE et vis-à-vis d'entités réglementées spécifiques, telles que les fonds monétaires ou les fonds d'investissement alternatifs à fort effet de levier. Il charge également l'Autorité bancaire européenne de réexaminer les orientations existantes concernant les intermédiaires financiers non bancaires et de présenter un rapport sur leur contribution à l'union des marchés des capitaux et sur les expositions des banques à leur égard.

Si ma désignation au poste de commissaire est confirmée, j'examinerai plus en détail comment garantir la résilience des IFNB, en gardant à l'esprit les risques qui leur sont attachés, mais aussi leur contribution à l'union de l'épargne et des investissements et, partant, à la compétitivité de notre économie. Je continuerai en outre à dialoguer avec les parties prenantes européennes et les partenaires internationaux, notamment par l'intermédiaire du Conseil de stabilité financière, afin de suivre les évolutions récentes, d'évaluer les risques et les vulnérabilités émergents, d'honorer les engagements pris dans le cadre du G20 et du G7 en ce qui concerne les réformes relatives aux IFNB, de faire en sorte, dans la mesure du possible, qu'une réponse coordonnée et bien conçue soit apportée aux vulnérabilités des IFNB et de prévenir les arbitrages réglementaires dans le système financier mondial intégré d'aujourd'hui.

Finance durable

7. Quelles autres mesures sont nécessaires pour faire en sorte que l'Union reste un acteur mondial dans le domaine de la finance durable, que les capitaux soient débloqués pour l'investissement dans la transition numérique et écologique et que le cadre en matière de finance durable soit renforcé? Comment envisagez-vous d'œuvrer à la mise en place d'un référentiel international pour la finance durable afin d'accroître l'interopérabilité et l'efficacité des normes en matière de finance durable entre juridictions? Comment comptez-vous œuvrer à la simplification, à l'amélioration de la facilité d'utilisation, avec notamment la réduction de la charge administrative et de déclaration, et à la rationalisation du cadre en matière de finance durable tout en produisant les résultats ambitieux requis? Estimez-vous que l'actuel règlement sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (SFDR) aide les investisseurs de détail à évaluer les risques en matière de durabilité et à prendre des décisions d'investissement en connaissance de cause et estimez-vous que les produits d'investissement commercialisés comme durables devraient respecter des critères minimaux de durabilité?

Comme le mentionne la lettre de mission qui m'a été adressée par la présidente von der Leyen, nous devons continuer à développer la finance durable, en particulier pour la transition et la résilience au changement climatique, et faire en sorte que l'UE reste un leader mondial dans ce domaine.

Le cadre de l'UE en matière de finance durable est désormais pour majeure partie en place. Compte tenu de l'urgence, la panoplie d'outils a été élaborée dans un délai relativement court, à partir de 2018. Les premiers signes sont globalement encourageants. On constate que les investissements verts sont en constante progression. Il ne fait pas de doute que ce nouveau cadre et les exigences déclaratives qu'il impose s'accompagnent, à court terme, de nouveaux coûts, et il est possible que ces investissements ne portent pas toujours immédiatement leurs fruits. Toutefois, le coût de l'inaction face au défi climatique est de plus en plus évident.

Si ma désignation au poste de commissaire est confirmée, je m'appuierai sur le cadre en place et m'emploierai à rationaliser les exigences afin d'alléger les charges inutiles, sans compromettre nos objectifs communs du pacte vert pour l'Europe. À ce stade, je pense que nous n'avons pas besoin d'instaurer beaucoup de nouvelles exigences ou réglementations, mais il est probablement nécessaire que nous ajustions celles qui existent déjà et que nous les affinions afin de les adapter à l'objectif poursuivi. Il conviendrait également de procéder à des réexamens ciblés en vue de simplifier et de faciliter l'application du cadre. Et il est essentiel de continuer d'accompagner les parties prenantes dans leurs efforts de mise en œuvre. La panoplie d'outils doit encore être simplifiée et rendue plus proportionnée pour les petits acteurs du marché, y compris en ce qui concerne les effets indirects des obligations des acteurs de plus grande taille, et elle doit mieux favoriser la montée en puissance du financement de la transition pour toutes les entités, quel que soit leur point de départ, et en gardant à l'esprit que des progrès marginaux vers la réalisation des objectifs de durabilité valent mieux qu'une absence totale de progrès. Si ma désignation est confirmée, je m'emploierai à améliorer de manière générale la facilité d'utilisation du cadre, en réduisant les charges administratives pesant sur les entreprises, et à le rationaliser afin qu'il puisse être utilisé par un éventail plus large d'acteurs, y compris les PME, sans compromettre les objectifs fondamentaux et sans favoriser l'écoblanchiment. Pour continuer d'avancer sur ces priorités, je travaillerai en étroite collaboration avec la vice-présidente exécutive chargée de la transition propre, juste et compétitive, le commissaire à l'économie et à la productivité, à la mise en œuvre et à la simplification, la commissaire à l'environnement, à la résilience en matière d'eau et à l'économie circulaire compétitive, et le commissaire au climat, à la neutralité carbone et à la croissance propre.

Nous devons continuer à fournir des orientations en matière de mise en œuvre, notamment en ce qui concerne les normes européennes d'information en matière de durabilité (ESRS), la taxinomie et la norme des obligations vertes européennes. Nous devons faire en sorte que les exigences imposées aux entreprises en matière de publication d'informations et de planification de la transition soient cohérentes dans l'ensemble du cadre. Il convient également de mettre au point des solutions spécifiques pour mieux prendre en compte les besoins des petites et moyennes entreprises, et éventuellement des petites entreprises à moyenne capitalisation, notamment en élaborant des normes d'information simples et accessibles. Nous devrions prêter attention aux retours reçus en ce qui concerne les problèmes constatés au cours des premières années de mise en œuvre et apporter les ajustements nécessaires à l'ensemble du cadre selon une approche cohérente et globale. Nous avons déjà lancé une consultation publique concernant le règlement sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers et nous nous appuierons sur ses résultats pour déterminer la marche à suivre. Nous devrions également réexaminer les actes délégués liés à la taxinomie de l'UE afin de couvrir davantage d'activités économiques, de rendre les critères actuels, tels que le principe consistant à «ne pas causer de préjudice important», plus faciles à appliquer, et de faire en sorte que les activités transitoires restent sur une trajectoire de transition crédible et compatible avec une économie neutre pour le climat et que la publication d'informations en lien avec la taxinomie présente un bon rapport coût-efficacité. Enfin, nous devrions favoriser encore davantage les flux de données et la lisibilité par machine et, pour cela, tirer pleinement parti du point d'accès unique européen (ESAP).

Si ma désignation est confirmée, je poursuivrai les travaux concernant le règlement sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le domaine des services financiers, afin de lutter plus efficacement contre l'écoblanchiment et de permettre aux investisseurs finaux de comprendre plus facilement les caractéristiques de durabilité des produits financiers qu'ils envisagent d'acheter. À cette fin, premièrement, nous devrions envisager des changements quant aux informations environnementales, sociales et de gouvernance (ESG) à publier sur les produits financiers, afin d'en améliorer la comparabilité et la fiabilité. Les investisseurs doivent recevoir des informations fiables, utiles et facilement compréhensibles, sans allégations trompeuses ou processus complexes. Le règlement sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers doit également être cohérent avec les autres dispositions relatives à la publication d'informations que prévoit l'ensemble du cadre en matière de finance durable. Cela profiterait tant aux investisseurs de détail qu'aux initiateurs de produits. Deuxièmement, nous devons évaluer la faisabilité d'un système de catégorisation des

produits financiers en fonction de leur durabilité. L'actuelle utilisation abusive du cadre comme d'un pseudo-système de label crée des risques d'écoblanchiment et nuit à la protection des investisseurs car elle ne permet pas une catégorisation exacte des produits. Un système de catégorisation simple, qui reposerait sur des objectifs clairs et des critères solides, pourrait permettre une meilleure compréhension par les investisseurs et empêcher les allégations ESG trompeuses. Toutes ces mesures permettraient d'attirer de nouveaux investisseurs à la recherche de produits financiers verts présentant un bon rapport coût-efficacité, et de mobiliser l'épargne à long terme au profit d'investissements verts, dans le cadre d'une union de l'épargne et des investissements plus profonde et plus intégrée.

Mais nous devons également garder à l'esprit que le changement climatique et la dégradation de l'environnement sont des défis d'ordre mondial. Si ma désignation en tant que commissaire est confirmée, je poursuivrai les travaux dans les enceintes internationales et avec les pays et territoires partenaires pour favoriser l'interopérabilité de nos cadres. Une plus grande interopérabilité, en particulier en ce qui concerne les taxinomies et la publication d'informations en matière de durabilité, contribuera au développement de marchés des capitaux transfrontières dans des conditions de concurrence équitables pour les entreprises de l'UE. La taxinomie de l'UE a inspiré des cadres similaires en Afrique du Sud, en Colombie, à Singapour et au Mexique, entre autres. Dans le domaine du financement de la transition, nous devrions continuer à développer les principes et outils nécessaires pour aligner les activités financières sur les objectifs en matière de climat et de durabilité, conformément aux principes et aux règles de l'UE. Cela aidera alors à préserver des conditions de concurrence équitables et la compétitivité des opérateurs de l'UE tout en relevant les ambitions mondiales en matière de climat et d'environnement. Pour ce qui est des exigences de publication d'informations, nous devrions continuer à montrer l'exemple. L'approche de l'UE en ce qui concerne la publication d'informations, notamment la double matérialité, a inspiré des pays tels que la Suisse et la Chine. Plusieurs pays (par exemple, le Japon et le Royaume-Uni) intègrent également les facteurs ESG dans les décisions d'investissement. Enfin, la Commission devrait continuer à développer le niveau très élevé d'interopérabilité déjà atteint entre les normes d'information européennes et mondiales afin de réduire les charges potentielles pesant sur les entreprises de l'UE.

Question de la commission du marché intérieur et de la protection des consommateurs

8. Dans la lettre de mission qui vous a été adressée, la présidente de la Commission européenne vous a demandé de veiller à ce que les règles de l'Union offrent un niveau approprié de protection aux consommateurs et aux investisseurs de détail, en leur permettant de prendre des décisions en connaissance de cause et d'accroître leur participation aux marchés des capitaux à des conditions plus équitables, en particulier à la lumière du déploiement de l'IA dans le secteur financier. Quelles mesures concrètes, y compris législatives, prendrez-vous pour atteindre les objectifs susmentionnés? À cet effet, il vous est demandé d'œuvrer à une stratégie de culture financière. Quels sont vos projets et quelles mesures avez-vous l'intention de prendre pour élaborer cette stratégie?

Il faut donner aux investisseurs de détail le pouvoir de prendre des décisions d'investissement en connaissance de cause, faire en sorte qu'ils soient protégés comme il se doit et qu'ils bénéficient de conditions équitables lorsqu'ils investissent. Je considère qu'il s'agit là de conditions préalables indispensables pour accroître leur participation aux marchés des capitaux. Les investisseurs de détail ne seront incités à investir davantage que s'ils ont le sentiment que les marchés leur offriront des rendements décents et respecteront leurs préférences d'investissement. Une plus grande participation des investisseurs de détail sera également bénéfique à l'économie de l'UE. Les fonds peuvent être canalisés vers des investissements qui nous permettent d'atteindre nos objectifs économiques, tels que le financement de l'innovation, des jeunes pousses et des transitions numérique, sociale et écologique.

Pour parvenir à ces objectifs, il sera essentiel de faire d'un accord rapide sur la stratégie de la Commission en matière d'investissement de détail et de l'exécution de cette stratégie des priorités. Toutefois, quel que soit le résultat final, de toute évidence, les mesures prises dans le cadre de la stratégie en matière d'investissement de détail ne suffiront probablement pas à modifier radicalement l'attitude des investisseurs de détail à l'égard de l'investissement. Il faut faire plus.

En ce qui concerne l'avenir, en me fondant sur les consultations et l'expérience que j'ai acquise en tant que coprésidente du groupe d'experts de haut niveau sur le volet relatif à la participation des particuliers à l'union des marchés des capitaux, j'ai l'intention, si ma désignation au poste de commissaire est confirmée, d'élargir le champ d'action et d'étudier les moyens de mettre en place un véritable marché unique pour des produits d'investissement et d'épargne simples et peu coûteux, afin de garantir un choix plus large, des prix plus bas et un meilleur accès à ces produits. Si ma désignation est confirmée, je vérifierai s'il existe un marché unique efficace et fonctionnel pour ces produits, et j'évaluerai de quelle manière et dans quelle mesure de nouveaux investisseurs pourraient être attirés par des manières différentes d'investir, notamment au moyen d'outils numériques facilement accessibles, et

j'examinerai si les conditions actuellement en place sont de nature à permettre aux entreprises de l'UE de prendre de l'envergure et de proposer des produits transfrontières transparents, présentant un bon rapport coût-efficacité et un bon rendement, et garantissant aux investisseurs de détail un niveau adéquat d'information. Nous avons quelques exemples d'États membres qui ont mis en place avec succès des comptes d'investissement et d'épargne accompagnés d'incitations fiscales pour encourager les investissements de détail. J'aimerais me pencher de plus près sur le fonctionnement de ces programmes et sur les raisons de leur succès. Poursuivre sur cette voie nécessiterait des efforts conjugués au niveau de l'UE et au niveau national. Si ma désignation est confirmée, je travaillerai en étroite collaboration avec d'autres membres du collège, notamment le commissaire à la démocratie, à la justice et à l'état de droit, ainsi qu'avec toutes les parties prenantes, pour atteindre ces objectifs.

L'intelligence artificielle (IA), en permettant un traitement rapide des données et en fournissant de manière plus accessible des indications personnalisées aux consommateurs et aux investisseurs de détail, peut aider ces derniers à prendre des décisions plus avisées, et rendre les produits et les services mieux adaptés aux besoins de chacun. Cela peut accroître leur accès aux marchés des capitaux. Évidemment, ces opportunités ne vont pas sans comporter certains risques, raison pour laquelle il importe, pour instaurer la confiance, que le règlement sur l'intelligence artificielle soit rapidement mis en œuvre. Si ma désignation est confirmée, je travaillerai en étroite collaboration avec la vice-présidente exécutive chargée de la sécurité, de la démocratie et de la souveraineté technologique, afin de veiller à ce que l'application du règlement sur l'IA soit graduellement et efficacement intégrée dans la surveillance financière existante.

Si ma désignation en tant que commissaire est confirmée, je poursuivrai également les importants travaux sur la culture financière menés au cours du dernier mandat. Comme demandé dans la lettre de mission qui m'a été adressée, je proposerai une stratégie spécifique. La culture financière est une importante compétence de la vie courante, qu'il conviendrait d'acquérir tôt dans la vie, car elle permet à chacun d'être bien plus à même de prendre des décisions avisées sur ses finances et de planifier son avenir. Compte tenu de l'augmentation de la fraude en ligne, il est plus que jamais nécessaire que les consommateurs de services financiers sachent qu'ils peuvent avoir affaire à des arnaques en ligne et y soient préparés. Malheureusement, le niveau de culture financière et numérique est encore trop faible dans l'UE: d'après les résultats d'une enquête Eurobaromètre réalisée en juillet 2023, seuls 18 % des citoyens de l'UE affichent un niveau élevé de culture financière. Le niveau de culture financière est en outre très variable d'un État membre à l'autre ainsi que d'un groupe à l'autre au sein d'un même État membre, ce niveau étant plus faible en particulier chez les femmes, les jeunes et les personnes âgées. Un faible niveau de culture financière a des répercussions sur la situation personnelle et financière des individus, sur les ménages et plus généralement sur la société.

Il me faudra évaluer et identifier les goulets d'étranglement qui empêchent encore le bon travail effectué jusqu'à présent de produire tous ses effets, organiser des consultations et réfléchir à la voie à suivre. Toute stratégie portera certainement sur les moyens de soutenir et d'accroître les échanges de bonnes pratiques entre États membres et de fournir des orientations supplémentaires pour la mise en œuvre des cadres existants en matière de compétences financières. Je sais quelle est la compétence de la Commission dans ce domaine et j'examinerai attentivement les options quant aux politiques à mener, en consultant les parties prenantes dans divers secteurs et en collaborant avec les autres membres du collège afin que des mesures appropriées soient prises. Je compte sur le soutien du Parlement européen à cet égard, la culture financière constituant de toute évidence un domaine dans lequel nous devons tous travailler ensemble de manière cohérente et efficace.

Enfin, j'aimerais souligner le fait que les efforts visant à améliorer la culture financière apportent certes un complément important aux règles de protection des consommateurs, mais qu'évidemment, ils ne sauraient remplacer un cadre législatif solide en matière de protection des consommateurs.

Question de la commission des libertés civiles, de la justice et des affaires intérieures

9. Votre mission consistera à poursuivre les travaux sur la finance numérique, ainsi que sur la mise en œuvre du nouveau train de mesures de lutte contre le blanchiment de capitaux.
Quelles mesures envisagez-vous de prendre pour évaluer le déploiement de systèmes d'IA dans le secteur financier, y compris leur conformité avec les exigences spécifiques applicables aux systèmes d'IA à haut risque prévues dans la législation sur l'IA (telles que les systèmes de gestion des risques ou les analyses d'impact sur les droits fondamentaux)? Quelles mesures prioritaires comptez-vous prendre pour mettre en œuvre efficacement le nouveau corpus réglementaire unique en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux, en particulier en ce qui concerne le secteur financier, mais aussi le secteur non financier, ainsi que les nouveaux pouvoirs, compétences et outils confiés aux cellules de renseignement financier afin de prévenir, de détecter et de combattre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme?

Dans la lettre de mission qu'elle m'a adressée, la présidente von der Leyen m'a demandé de poursuivre les travaux sur la finance numérique et, en particulier, d'évaluer le déploiement de l'intelligence artificielle (IA) dans le domaine de la finance. Si ma désignation au poste de commissaire est confirmée, je travaillerai avec d'autres membres du collège, avec le soutien de la DG FISMA, des autorités européennes de surveillance (AES) et du bureau de l'IA nouvellement créé au sein de la Commission européenne, en vue d'atteindre nos objectifs communs. Bien entendu, je travaillerai également en étroite collaboration avec le Parlement européen et le Conseil. Si ma désignation est confirmée, je m'appuierai sur les travaux déjà réalisés, notamment les consultations récentes et les campagnes de communication ciblées destinées à recueillir l'avis des parties prenantes sur l'évolution actuelle du marché ainsi que sur les risques et obstacles potentiels empêchant le développement du recours à l'IA dans le secteur financier. Je travaillerai également en étroite collaboration avec la communauté des autorités de surveillance et le bureau de l'IA en vue de garantir le respect des exigences spécifiques applicables aux systèmes d'IA à haut risque énoncées dans le règlement sur l'IA. Enfin, puisque les opportunités et les risques que présente l'IA sont d'ordre véritablement mondial, je travaillerai, si ma désignation en tant que commissaire est confirmée, avec nos homologues internationaux tels que le Conseil de stabilité financière, le Groupe d'action financière, le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire et la Banque des règlements internationaux en vue de mettre au point des solutions coordonnées à l'échelle mondiale, dans le respect des valeurs européennes.

Je considère qu'il est de la plus haute importance de travailler avec toutes les parties prenantes — qu'il s'agisse des consommateurs, des utilisateurs, des fournisseurs, des développeurs ou des autorités de surveillance, sans oublier bien sûr le Parlement européen et le Conseil — pour faire en sorte que les nouvelles règles prévues par le règlement sur l'IA soient rapidement mises en œuvre. Le règlement sur l'IA fait figurer l'évaluation des crédits à la consommation ainsi que l'évaluation des risques et la tarification en assurance-vie et en assurance maladie parmi les applications à haut risque de l'IA, et nous devons accorder une attention particulière, en cas d'utilisation de l'IA dans ces secteurs, au respect des normes établies par le règlement. Si ma désignation est confirmée, je collaborerai étroitement avec la vice-présidente chargée de la sécurité, de la démocratie et de la souveraineté technologique en vue d'évaluer le déploiement de l'IA dans le secteur financier. Si des questions se posent quant à la manière dont la législation de l'UE encadrant le secteur financier s'applique à l'IA, je collaborerai également étroitement avec la communauté des autorités de surveillance afin de déterminer la meilleure façon d'y répondre.

Si ma désignation est confirmée, je compte adopter une démarche proactive face aux transformations du paysage de l'IA dans le secteur financier, en reconnaissant la nécessité d'une approche nuancée qui concilie, d'une part, l'innovation et les opportunités et avantages qu'elle peut offrir et, d'autre part, une solide gestion des risques, que ce soit du point de vue de la stabilité financière ou des droits fondamentaux. En interagissant avec les colégislateurs et les parties prenantes et en favorisant le dialogue, j'aimerais créer un écosystème favorable qui permette aussi bien au secteur financier qu'à la communauté de la surveillance financière d'exploiter le potentiel de l'IA tout en atténuant ses risques.

En ce qui concerne la lutte contre le blanchiment de capitaux, le train de réformes convenu dans le cadre du mandat précédent est à même d'apporter de réels changements dans la lutte contre la criminalité financière. Mais la qualité des lois dépend de leur mise en œuvre sur le terrain. Je partage pleinement l'objectif fixé dans les orientations politiques de la Commission actuelle, qui est de s'attacher à améliorer la mise en œuvre et l'application des règles de l'Union. Je pense que cela devrait être notre priorité dans le domaine de la lutte contre le blanchiment de capitaux si nous voulons faire de cette réforme une réalité et un succès. Si ma désignation est confirmée, je travaillerai en étroite collaboration avec le commissaire désigné pour les affaires intérieures et la migration afin que nous suivions des approches cohérentes en vue de la réalisation de nos objectifs communs en matière de lutte contre la criminalité organisée. Je veillerai également à ce que la Commission et les États membres coopèrent étroitement à la bonne transposition de la nouvelle directive anti-blanchiment, et à ce qu'un dialogue ouvert s'instaure avec les secteurs pour permettre l'introduction progressive et sans heurts des exigences imposées par la nouvelle réglementation anti-blanchiment.

Nous avons jusqu'à la mi-2027 pour préparer le terrain pour l'application du nouveau cadre. Nous n'avons donc pas de temps à perdre; il s'agit d'une réforme d'une ampleur considérable qui comporte des nouveautés importantes et nous devons faire en sorte que celles-ci soient introduites de manière cohérente. Nous devons commencer les travaux dès à présent si nous voulons y arriver.

Les travaux sur les mesures d'exécution et les mesures déléguées sont déjà en cours. Celles-ci fixeront en détail la manière dont les entités des secteurs financier et non financier devront se conformer aux exigences importantes. Les travaux sur les outils et méthodes communs de surveillance de ces secteurs sont également prioritaires. Si ma désignation au poste de commissaire est confirmée, je veillerai à ce que mes services poursuivent sur cette lancée, en coopérant étroitement avec l'Autorité bancaire européenne et les autorités nationales. Toutes les mesures

techniques feront l'objet d'une consultation publique afin que l'industrie puisse fournir des indications et des suggestions. Ce processus permettra de faire en sorte que les exigences réglementaires soient adéquates, proportionnées et adaptées à leur finalité. La bonne mise en place de l'Autorité de lutte contre le blanchiment de capitaux revêtira pour moi tout autant d'importance.

En ce qui concerne les cellules de renseignement financier (CRF), les travaux visant à harmoniser la manière dont elles reçoivent, traitent et échangent des informations ont déjà commencé. En outre, en étroite coopération avec les cellules de renseignement financier, la Commission élabore actuellement une nouvelle version de la plateforme d'échange sécurisé d'informations «FIU.net». Des travaux ont également été lancés en vue de l'interconnexion des registres nationaux des comptes bancaires. Tous ces axes de travail renforceront considérablement la capacité des cellules de renseignement financier à échanger et à analyser rapidement des informations et à signaler les affaires aux services répressifs.

Pour ce qui est de l'avenir, si ma désignation au poste de commissaire est confirmée, je n'hésiterai pas à agir avec détermination. L'Europe ne peut se permettre de répéter les erreurs qui ont été commises dans le passé, lorsque des mesures tardives ou incorrectes adoptées ou mises en œuvre au niveau national ont compromis notre capacité collective à lutter contre la criminalité financière. Par conséquent, j'ai l'intention d'utiliser tous les instruments de mise en œuvre et d'application dont je dispose, y compris les procédures préventives et d'infraction, afin de faire en sorte que le cadre et nos autorités atteignent les objectifs fixés d'un commun accord.